

ses membres le pouvoir d'accorder une indulgence plénière, une fois par semaine, à chacun des pénitents qui s'adressent à eux, pourvu qu'ils fassent la communion au moins cinq fois par semaine.

Il n'y avait pas encore un an que le décret libérateur avait été porté. A peu près partout l'on s'était mis à l'œuvre et le mouvement se propageait. Un doute ne tarda pas à surgir dans les esprits. Ces enfants que l'on venait d'admettre à la Table sainte pour la première fois devaient-ils eux aussi, être invités à communier tous les jours ? Leur manque de réflexion et leur jeune âge leur permettent-ils cela ? Le 15 septembre 1906, le Pape déclare que les enfants, comme les grandes personnes, doivent être poussés à s'approcher de la sainte Table tous les jours, s'ils le peuvent.

Chacun sait combien il est triste pour un malade, de passer des semaines et parfois des mois, sans être capable de se rendre à l'église, tout en ne souffrant pas d'une maladie grave et dangereuse. La souffrance est encore plus grande, si cette personne malade est une bonne âme, pieuse, accoutumée à communier souvent. Le Pape a pensé aux malades et il a voulu leur venir en aide. Son décret du 7 décembre 1906 permet aux malades qui, sans être alités, sont obligés de garder la maison, de prendre quelque nourriture *per modum potus*, et de communier néanmoins deux fois par semaine si la sainte réserve est conservée sous leur toit, et deux fois par mois dans le cas contraire, pourvu toutefois que la maladie dure depuis un mois.

Dans ce travail de restauration des âmes pour les amener au Christ, il n'était pas possible d'oublier de prier la Mère du divin Rédempteur. Elle nous a donné Jésus et, depuis ce temps, toutes les grâces qui nous sont accordées passent par ses mains puissantes et miséricordieuses. D'ailleurs, elle est bien la première intéressée à ce que l'on rende à son Fils l'honneur et les hommages qui lui sont dûs. Aussi, le 9 décembre 1906, Pie X accorda une indulgence de trois cents jours à la récitation de la prière suivante : «O Vierge Marie, N.-D. du Très Saint Sacrement, gloire du peuple chrétien, joie de l'Eglise universelle, salut du monde, priez pour nous et réveillez dans tous les fidèles la dévotion envers la sainte Eucharistie afin qu'ils se rendent dignes de la recevoir tous les jours.»